

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1624**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus - Attribution d'une subvention à la société Vibrattec pour le projet de recherche et de développement Avelec - Convention d'application financière

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010

Décision n° B-2010-1624

objet :	Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus - Attribution d'une subvention à la société Vibrattec pour le projet de recherche et de développement Avelec - Convention d'application financière
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le conseil de Communauté, par délibération du 31 mai 2010, a approuvé la participation de la Communauté urbaine de Lyon au projet de R&D Avelec pour un montant de 364 934 €, autorisant monsieur le Président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer Vibrattec, pilote du projet Avelec, à hauteur de 364 934 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine de Lyon sont programmés de la façon suivante :

- 150 000 € en 2010, accordés à la notification de la présente convention,
- 150 000 € en 2011,
- 64 934 € en 2013, représentant le solde de la participation financière accordée.

Les conditions de libération de ces versements figurent au sein de la convention d'application financière soumise au Bureau ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 364 934 € au profit de Vibrattec dans le cadre du projet de recherche et de développement Avelec, pour la période 2010-2013,

b) - la convention d'application financière à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Vibrattec définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, individualisée sur l'opération n° 1555, le 11 mai 2009 pour la somme de 1 800 000 € en dépenses.

4° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine selon le calendrier suivant :

- exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1555 pour un montant de 150 000 €,
- exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1555 pour un montant de 150 000 €,
- exercice 2013 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1555 pour un montant de 64 934 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.